

Adresse du substitut de l'agent national du district de Pamiers (Ariège), lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du substitut de l'agent national du district de Pamiers (Ariège), lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 150-151;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22011_t1_0150_0000_3

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Qu'ils apprennent ce que peut un Français qui a conquis sa liberté et qui en est digne.

Des applaudissements et des cris de nouveau répétés de vive la République, vive la Convention, vive la Montagne, vivent les vainqueurs de la Bastille, vivent Collot d'Herbois et Robespierre ! se sont fait entendre de toutes parts.

Ensuite la même fille du citoyen Coubard, âgée d'onze ans, et la fille de la citoyenne veuve Cornilleau, âgée de 8 ans, ont récité par cœur avec autant de netteté que de précision des prières républicaines qui leur avaient été enseignées par la citoyenne fille de la citoyenne veuve Jarry.

La même citoyenne Coubard a, d'après, interrogé par cœur sur le catéchisme républicain en entier le fils du citoyen Durand, boucher. Cet enfant, âgé de 4 ans et demi, a répondu par cœur à toutes les questions qui lui ont été faites avec un ton et une précision qui lui ont mérité à juste titre les applaudissements de toute l'assemblée.

On a ensuite fait lecture des nouvelles et le tout a été terminé par différentes chansons républicaines. Il a été arrêté qu'autant du présent procès-verbal serait envoyé au citoyen Dandenac l'aîné, député de Saumur, pour le transmettre à la Convention, et que ce citoyen l'inviterait, au nom de cette commune, de rester à son poste jusqu'à la destruction totale des tirans de l'Europe. La séance a été levée, et chacun s'est rendu dans un lieu choisi à cet effet pour se livrer par des chants et des danses à cette joie douce et honnête qui caractérise de vrais républicains. La fête a été terminée par un repas frugal où l'allégresse était peinte sur tous les visages (1).

51

Le substitut de l'agent national du district de Pamiers, département de l'Ariège, annonce à la Convention nationale que l'administration du district, ci-devant Mirepoix, a été transférée dans la commune de Pamiers, conformément au décret qui ordonne cette translation, et a établi ses séances dans la maison ci-devant épiscopale : il assure que ce changement sera très avantageux aux administrés et donne ensuite les détails d'une fête civique qui a été célébrée en cette commune en réjouissance des victoires éclatantes remportées par les armées de la République; dans cette fête tous les citoyens ont fait éclater avec leur joie leur amour pour la liberté, leur haine pour les tyrans, leur reconnaissance pour nos guerriers, et pour la Convention à laquelle ils sont inviolablement attachés.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Le substitut de l'agent nat. près le distr. de Pamiers, aux repr. du peuple français et au présid. de la Conv.; Pamiers, 2 therm. II*] (3)

(1) Registre signé pour copie conforme Estrievain (maire), Coubard (secrét.-g^{al}).

(2) P.V., XLIII, 256-257.

(3) C 313, pl. 1252, p. 14. Mentionné par Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl^h) et 4 fruct.

Citoyens représentans,

Je m'empresse de vous annoncer que le décret que la Convention nationale a rendu pour fixer la translation du district ci-devant Mirepoix dans la commune de Pamiers a reçu son exécution au délai fixé par la loi.

L'administration, après avoir fait transporter ses archives, s'est rendue en corps, le 22 messidor, dans la commune de Pamiers et a établi son siège dans la maison nationale ci-devant épiscopale.

Le 30 elle s'est réunie dans la salle du conseil et elle a reçu une députation de la municipalité de Pamiers qui, après s'être transportée auprès de l'administration, lui a exprimé avec toute l'effusion du cœur et le sentiment de la fraternité les avantages que les administrés vont recueillir de cette translation.

Elle nous a témoigné également la satisfaction particulière qu'en ressent la commune de Pamiers et nous a invités à assister à la fête civique qui a été célébrée dans cette commune à raison des triomphes remportés sur les vils despotes coalisés par les armées de la République.

Il m'est difficile, citoyens représentans, de vous peindre l'énergie sublime pour la liberté que le peuple de Pamiers a manifesté dans cette fête vraiment civique; les rues parées de verdure, des colonnes artistement rengées formaient un aspect majestueux et simple, des montagnes élevées représentoient avec simplicité les attributs de la République et les diverses époques de la révolution qui s'est opérée parmi nous.

C'est ainsi, citoyens représentans, que la municipalité de Pamiers, confondue avec les administrateurs du district, sortit du sein de l'administration pour se rendre dans le temple de la raison dédié à l'Être suprême. C'est là où des orateurs ont fait entendre au peuple la voix de la vérité et ont reconnu la pureté des sentimens qui dirigent nos représentans; et la plus vive reconnaissance a éclaté à la narration de nos triomphes, ainsi que (*sic*) celle des travaux sublimes de la Convention nationale.

Oui, citoyens représentans, nous avons fait ce que nous avons dû en disant au peuple que, malgré les convulsions violentes et les orages politiques qui ont contrarié jusqu'à ce jour la marche glorieuse de la Révolution, votre courage, surmontant tous les obstacles, ramènera le calme et conduira dans un port assuré le vaisseau de l'état qui surnage déjà sur le débris des armes et des passions humaines, nous transmettra cette constitution républicaine que vos mains habiles et votre sagesse ont élevée.

C'est aussi par cet assemblage auguste des vérités morales que s'établira parmi nous l'empire de la félicité.

Et en effet les hommes pourroient-ils être heureux sans la vertu, pourroient-ils s'aimer sans la fraternité, pourroient-ils se soutenir sans l'union et fraternité, pourroient-ils avoir un autre sentiment que celui de la justice ? Ah non sans doute, l'homme le moins éclairé connoît cette vérité et reconnoît aussi que le principe que vous avez établi va rendre sa

condition meilleure en lui faisant connoître toute la dignité de son être.

C'est ainsi, citoyens représentans, que le peuple dirigé au bien par les institutions sociales que vous venez d'établir, anticipera le terme du bonheur que nous avons tous lieu d'attendre de votre sollicitude paternelle.

Il m'est bien doux, citoyens représentans, de vous transmettre la jouissance délicieuse que j'ai éprouvée en voyant la réunion de tous les cœurs. C'est ainsi que, sortant du temple de la raison dédié à l'Être suprême, le peuple et les magistrats, confondus ensemble, ne formant pour ainsi dire qu'une même famille, parcoururent toutes les rues précédés d'une charrue attelée d'une paire de bœufs et d'un charriot portant des gerbes de bled, et une jeune femme avec de petits enfans. De[s] chants patriotiques et des hymnes à la liberté accompagnèrent une musique guerrière et c'est ainsi que les administrateurs et municipaux furent ramenés par un cortège nombreux dans le lieu de leurs séances. Tous faisoient éclater des transports d'allégresse et juroient, à l'envi les uns des autres, le maintien de la constitution républicaine et une entière soumission aux loix décrétées par la Convention. Tout s'écrioit : vive la République, vive la Montagne qui nous a sauvés ! C'est ainsi que s'est terminée cette fête intéressante dont j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de faire passer le détail à la Convention, persuadé qu'elle daignera l'accueillir puisque ce n'est qu'en transmettant aux citoyens de tous les lieux les exemples de patriotisme et de fraternité qu'on électrise les âmes et qu'on les porte insensiblement à la vertu en formant les mœurs républicaines. Salut, égalité et fraternité !

HÉRISSE, RIVIÈRE (*secrét.*).

52

L'agent national du district de Mont-Ferme, département de l'Ain, adresse à la Convention nationale le tableau des dons patriotiques faits par les citoyens de ce district en faveur des défenseurs de la patrie. Ces dons consistent en 14 628 liv. 5 s. en assignats, 3 onces 14 grains en or, 15 marc 6 onces d'argent, 1 805 chemises, 115 paires de bas, 189 paires de souliers, 2 paires de bottes, 8 culottes, 4 gilets, 3 habits, 45 paires de guêtres, 29 draps de lit, 3 mouchoirs, 2 couvertures de laine, 1 217 livres de linge ou charpie et 359 liv 13 sous 6 deniers en numéraire. Il annonce que les matières d'or et d'argent ont été envoyées avec l'argenterie des églises au directeur de la monnaie de Paris, les effets à l'armée des Alpes et à celle du Rhin, et que les fonds en numéraire et en assignats ont été versés dans la caisse du receveur du district de Montferme.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (1).

(1) P.V., XLIII, 257. *Débats*, n^o 695, 501; *J. Sablier*, n^o 1503; *Bⁱⁿ*, 3 fruct. (suppl¹).

53

Le conseil général, le comité de surveillance et la société populaire de Réalville, département du Lot, félicitent la Convention nationale sur ses travaux et sur l'énergie avec laquelle elle écrase toutes les factions et les conspirateurs; l'assurent de leur reconnaissance et de leur dévouement; lui expriment leur horreur pour la tyrannie et pour tous les ennemis de la liberté et de la vertu; l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait consolidé la révolution et lui annoncent qu'ils ont armé et équipé un cavalier jacobin et donné 1 500 liv. aux volontaires de différentes levées; que leur commune a fourni 160 jeunes gens qui sont aux frontières, et 200 livres de salpêtre; qu'ils ont remis à leur district l'argenterie, les cloches, le cuivre et le fer de leurs ci-devant églises, et en dons patriotiques 11 470 liv., 206 draps de lit, 270 chemises, 27 paires de bas, 6 habits uniformes, 6 paires de souliers, 928 livres de vieux linge ou charpie, etc.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (1).

54

Le conseil général de la commune de Vernioz, département de l'Isère, adresse à la Convention nationale un extrait de ses registres par lequel il la félicite sur ses travaux, et particulièrement sur le décret du 22 floréal et le rapport qui l'a précédé, fait par Barère au nom du comité de salut public, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que tous les ennemis de la République soient anéantis.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Vernioz, au présid. de la Conv.; Vernioz, 21 therm. II*] (3)

Citoyen président,

Nous t'adressons extrait du procès-verbal du conseil général de notre commune en date du 3 thermidor.

Tu verras les sentiments qu'il renferme et les principes du conseil, dont nous sommes garants.

PICARD (*maire*), J. B. HAY (*off. mun.*), GOUTERON (*agent nat. provisoire*), VALLIN (*off. mun.*), JACQUIER (*secrét.*).

Commune de Vernioz, canton d'Auberives, district de Vienne, département de l'Isère.

(1) P.V., XLIII, 257-258. *Bⁱⁿ*, 2 fruct. (suppl¹); *Ann. patr.*, n^o DXCV; *J. Sablier*, n^o 1503 (Reinville dans les 2 gazettes).

(2) P.V., XLIII, 258.

(3) *JC* 313, pl. 1252, p. 16, 17. *Bⁱⁿ*, 2 fruct. (suppl¹).